

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION C C A S DU JEUDI 04 AVRIL 2024 A 17 HEURES 30

Présents : Mesdames TEISSEIRE / VALLOGNES / BOUCHERON / DELANNOY  
Messieurs RUIS / COMBARNOUS

Procuration de M CHAPLIN A MME TEISSEIRE  
Procuration de M BROUZET A MME VALLOGNES  
Procuration de Mme ETRE A M RUIS  
Absents Excusés : Mme ETRE / Messieurs CHAPLIN / BROUZET  
Secrétaire de Séance : MME TEISSEIRE

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut librement délibérer sur les points de l'ordre du jour. La séance débute à 17 h 30 mn

*Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

## 1/ COMPTE DE GESTION 2023

L'exécution des dépenses relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Receveur de Frontignan et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif. Monsieur le Vice-président demande au Conseil d'Administration d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2023.

**Oui l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré - A l'unanimité  
Approbation du compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier.**

## 2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Il est rappelé au conseil d'administration que le compte administratif reprend les dépenses et les recettes réalisées durant l'exercice budgétaire, ainsi que les résultats reportés des années antérieures.

Le tableau ci-après présente les dépenses et les recettes ainsi que les résultats pour 2023, transcrits par chapitre.

		Prévus 2023	Réalisés 2023
11	Charges à caractère général	21 500,00	15 818,35
12	Charges de personnel	0,00	0,00
65	Autres charges	3 500,00	927,08
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25 000,00</b>	<b>16 745,43</b>
002	Excédent reporté	18 481,22	
70	Ventes, produits prestations services	1 518,78	1 475,00
74	Dotations participations	5 000,00	5 000,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 000,00</b>	<b>6 475,00</b>

	Résultats exercice	Résultats N-1	Résultats cumulés
FONCTIONNEMENT	-10 270,43	18 481,22	8 210,79

**Oui l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré**

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Approbation du Compte Administratif 2023 tel qu'il a été présenté,

### 3/ AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Il est rappelé aux membres du conseil d'administration du CCAS que le compte administratif laisse apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de **8 210,79 €**.

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter cet excédent de façon suivante en 2023 :

COMPTE 002      Résultat de fonctionnement reporté      8 210,79 €.

Oùï l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré  
A l'unanimité

Décision d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement ainsi

COMPTE 002      Résultat de fonctionnement reporté      8 210,79 €.

### 4/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif est voté au niveau du chapitre. Les propositions soumises au vote 2024 du conseil d'administration sont les suivantes :

Chapitre	Désignation	Budget Précédent	Propositions Nouvelles
11	<i>Charges à caractère général</i>	21 500,00	17 100,00
65	<i>Autres charges</i>	3 500,00	3 400,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25 000,00</b>	<b>20 500,00</b>
002	<i>Excédent reporté</i>	18 481,22	8 210,79
70	<i>Ventes, produits prestations services</i>	1 518,78	1 289,21
74	<i>Dotations participations</i>	5 000,00	11 000,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 000,00</b>	<b>20 500,00</b>

Oùï l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré - A l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2024 du CCAS ainsi qu'il a été présenté

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,  
LA SEANCE EST LEVEE A 17 HEURES 55